

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Ufipar SAS » du contrôle exclusif de la société « Bey Médias SAS » et ses filiales, à travers l'acquisition de l'intégralité de son capital social et des droits de vote associés.

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par la partie notifiante, qui en est seule responsable. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : La société « Ufipar SAS » ;
- **La cible** : La société « Bey Médias SAS » et ses filiales.

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Le marché de la presse quotidienne.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 07 Mai 2025.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNIS PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique consistant en l'acquisition du contrôle exclusif par la société « Ufipar SAS » de la société « Bey Médias SAS » et ses filiales (le « Groupe Cible »), à travers l'acquisition de l'intégralité de son capital social et des droits de vote associés.

« Ufipar SAS » est une société par actions simplifiée de droit français. Elle est une filiale entièrement détenue par LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton (« LVMH »), société holding du groupe LVMH, présente dans le secteur du luxe à travers le monde.

« Bey Médias SAS » est une société par actions simplifiée, de droit français. Le Groupe Cible est actif dans la production d'informations et de contenus informationnels et éditoriaux, l'exploitation directe ou indirecte de ces contenus et leur diffusion à l'égard du public, sous toutes formes, par tous moyens de diffusion et sur tous supports. Plus précisément, le Groupe Cible exploite deux titres de presse spécialisés dans l'économie et la finance, que sont l'AGEFI et l'Opinion.

Fait à Rabat, le 25 avril 2025.